[Mère] à Cherbourg-en-Cotentin, le 30/09/2026

LETELLIER Marion
Contractuelle C
P/ Le Greffe du juge aux affaires familiales
Tribunal judiciaire de Coutances
10 A rue du Palais de Justice – CS 40719
50207 COUTANCES CEDEX
accueil-coutances@justice.fr
jaf.tj-coutances@justice.fr

Objet : Suite à votre courriel du 30/09/2026 — Dossier RG n° 26/xxxxx
Référence : REF538

Madame LETTELLIER Marion,

Je me permets de revenir vers vous concernant la fixation d'une date d'audience dans mon dossier devant le Juge aux affaires familiales du Tribunal judiciaire de Coutances.

Par courriel du 11 septembre 2026, signé « le greffier du JAF du TJ de Coutances », il m'avait été indiqué que vous souhaitiez obtenir copie des pièces déposées devant le JAF de Coutances *« afin d'établir les convocations devant le JAF du TJ de Coutances »*.

Ayant depuis finalisé l'ensemble des démarches et demandes qui m'avaient été adressées, cette indication me laissait comprendre que la procédure suivait son cours et que l'établissement des convocations était envisagé, ce qui supposait, à tout le moins, qu'une programmation de l'affaire devait pouvoir intervenir dans le cadre du calendrier du service.

Or, en réponse à ma demande de communication de la date attribuée à mon dossier, vous m'indiquez aujourd'hui que :

« La date d'audience à laquelle l'affaire sera appelée n'est pas fixée à ce jour. »

Compte tenu de cette situation, je vous demande donc de procéder à la fixation d'une date d'audience et de m'en communiquer la date.

La communication d'une date est aujourd'hui indispensable afin de permettre la poursuite de la procédure, notamment l'accomplissement des formalités nécessaires à l'égard de la partie adverse.

Je me permets d'insister sur le caractère particulièrement important de cette demande au regard de la situation actuelle de ma fille . L'absence de date d'audience prolonge une situation qui demeure préoccupante et empêche que les difficultés concernant l'enfant puissent être examinées judiciairement.

Ma démarche vise donc simplement à permettre au dossier d'avancer et à ce qu'une audience puisse intervenir dans un délai compatible avec l'intérêt supérieur de l'enfant.

Par conséquent, je vous demande de porter cette demande à l'attention du service compétent et de m'indiquer la date retenue pour la fixation de cette audience.

Dans l'attente de votre retour rapide,

Cordialement

[Mère]